Case FRC 18

A
MES COMPATRIOTES

Qui doivent concourir à la formation des aſſemblées primaires & des aſſemblées adminiſtratives.

> » Il eſt rare que dans les affaires publiques & nationales, les plus honnêtes gens ne ſoient auſſi les plus habiles. »

1790.

M+W 77

CASE FRC 18

A MES COMPATRIOTES,

TOut peuple qui veut être libre y parvient ; ce deſir eſt le premier acte de ſon indépendance ; nous en avons formé le vœu, montrons aux ennemis de la révolution que nous ſommes dignes de le devenir.

Nos repréſentants, en s'élevant à la hauteur des fonctions importantes que la nation leur a confiées, ont ſenti que le premier uſage qu'ils devoient faire de leurs pouvoirs, étoit de promulguer la déclaration ſolemnelle de nos droits primitifs. Cette charte impériſſable eſt l'acte de notre affranchiſſement, comme la régénération de nos mœurs ſera la véritable époque de notre liberté.

Mais ce feroit envain, mes chers concitoyens, que l'Aſſemblée nationale travailleroit ſans relâche à la conſtitution qui doit aſſurer notre bonheur, ſi nous ne ſécondions ſes efforts, en facilitant l'exécution des loix qui émanent de ſa ſageſſe, & ſi nous n'écartions les paſſions & les intérêts particuliers, qui nous porteroient à en faire de fauſſes applications.

Après dix ſiecles de barbarie & de ſervitude, nous renaiſſons à la liberté ; une vaſte carriere nous eſt ouverte, & nous ſommes ſans expérience pour la parcourir ; la philoſophie n'a pu détruire entiérement les vices & les préjugés que nous avons contractés dans ces temps d'infortunes..... Mais les peres de la patrie, au milieu

des dangers, n'ont point déſeſpéré de ſon ſalut; après avoir ſurmonté de grands obſtacles, ils ont enviſagé les glorieuſes deſtinées où doit parvenir cet empire, dont ils ont fondé la conſtitution ſur des baſes inébranlables, les droits de l'homme & les maximes éternelles de la raiſon.

Ah! faiſons des efforts, mes chers concitoyens, pour que nos légiſlateurs ne ſoient pas déçus de leurs eſpérances; voici le moment où il nous importe de nous élever à la dignité d'un peuple libre; nous allons nommer ceux d'entre nous qui doivent occuper les places dans les corps politiques; chargés de l'adminiſtration publique, ces hommes veilleront à la perception des impôts; ils en répartiront l'aſſiette ſur nos propriétés & nos cités; ils dirigeront les établiſſements publics, jugeront de leur utilité, & concourront à la formation de ceux que les circonſtances rendront néceſſaires; ils protégeront l'agriculture, comme le premier & le plus précieux de tous les arts; les habitans des campagnes, *ces créanciers de la terre & de la nature* (1) doivent trouver en eux des peres tendres, des défenſeurs actifs, des guides éclairés; enfin ces adminiſtrateurs ſurveilleront toutes les branches de l'économie politique; la félicité commune va dépendre de leurs travaux.

Tel eſt l'apperçu des fonctions que la conſtitution leur confie; nous avons un grand intérêt, mes concitoyens, & particulierement dans

(1) Adreſſe de l'Aſſemblée nationale à ſes commettants, ſur la contribution patriotique, du 4 octobre 1789.

les premieres années de l'inſtitution de ces corps, à n'élire que des hommes dont les principes, le civiſme, & les lumieres ſoient irrécuſables. Leurs mœurs doivent être le garant de notre confiance, & la bouſſole qui nous guidera dans notre choix ; car on ne peut attendre de la ſtabilité dans les principes politiques, de celui qui n'en a pas dans ſa conduite particuliere. L'homme parvenu aux places publiques eſt rarement différent de ce qu'il étoit dans ſa vie privée ; & celui qui a aſſuré ſon bonheur domeſtique, eſt plus propre qu'un autre à concourir à la régénération de l'Etat.

L'édifice de la conſtitution s'éleve aux acclamations de l'Europe étonnée ; & notre ſein renferme des hommes aſſez avilis pour regretter l'ancien régime : on peut les diviſer en deux claſſes ; la premiere eſt nombreuſe, elle comprend la plus grande partie de ceux qui profitoient des anciens abus, dont les jouiſſances étoient établies ſur l'oppreſſion du foible ; & les beſoins, ſur les privations du pauvre ; l'Aſſemblée nationale en les privant de ce patrimoine odieux, s'en eſt fait des ennemis implacables.

La ſeconde eſt compoſée de ces hommes foibles, ſans caractere & preſque ſans paſſions, qui, accoutumés au repos léthargique du deſpotiſme, n'ont point les organes préparés aux agitations inſéparables d'une grande révolution ; les moindres troubles effrayent ces hommes puſillanimes, & le premier danger les décourage. Les malveillants ont profité de cet aſcendant naturel des ames fortes ſur les ames timides, ils en ont groſſi leur parti.

Mais ſi une juſte méfiance, mes chers conci-

toyens, eſt un ſentiment conſervateur, il devient le principe de la diſſolution du corps ſocial, quand il eſt aveugle, & qu'il n'eſt pas dirigé par la prudence. La féodalité avoit diviſé le peuple en trois ordres ; mais il n'exiſtoit proprement que deux claſſes, celle des oppreſſeurs, & celle des opprimés ; un agent obſcur de l'ancienne adminiſtration ſe claſſoit dans la premiere, comme on pouvoit rencontrer un loyal deſcendant de Bayard dans la ſeconde. Ainſi en excluant ceux d'entre nous qui tenoient aux deux premiers ordres, nous n'adopterions pas une regle ſûre, nous pourrions nommer des hommes dangereux, & nous priver du ſecours de bons patriotes.

Les ennemis de la révolution eſperent ſemer la diviſion dans nos aſſemblées, ils y auront ſûrement des agents pour en fomenter ; leur eſpoir ſe fonde eſſentiellement ſur les paſſions & les intérêts particuliers qui pourroient animer les membres qui les compoſeront ; écartez donc des places publiques tous ceux dont la conduite ſeroit dirigée par un autre ſentiment que l'amour de la patrie : les hommes aigris par la privation des jouiſſances que les abus leur procuroient, ne s'empreſſeront ſûrement pas à concourir à l'établiſſement de la conſtitution, ils chercheront au contraire à paraliſer les opérations qui doivent la conſolider.

Méfiez vous auſſi de ceux qui ne voient dans la révolution qu'un vaſte champ propre aux intrigues ; & dans le nouvel ordre de choſes, que des places convoitées par leur ambition, qui cachant ſous le maſque du patriotiſme, leurs déſirs, leur orgueil, & même leurs vengeances, ne conſiderent le

peuple que comme un agent aveugle qui doit les faire parvenir à leur but.

Il eſt parmi les miniſtres de la religion, des hommes integres, guidés par des principes vraiment évangeliques, & pénétrés de la morale ſainte qu'ils prêchent au nom de la divinité; leur influence ne peut être que bénigne dans les délibérations des corps politiques; ils y répandront un ſentiment pur & religieux, modérateur ſuprême des paſſions humaines. Mais il faut les connoître & ſavoir les diſtinguer; la dépravation des mœurs s'eſt introduite juſque dans nos temples, & rien n'eſt plus déteſtable que la corruption jointe à l'hypocriſie.

Il exiſte parmi nous, mes chers concitoyens, une race fertile en hommes généreux, & réputée en Europe pour être la dépoſitaire de l'honneur Français; ce préjugé ridicule & chimérique prit naiſſance dans l'imagination de nos romanciers; les peuples l'entretinrent, eſpérant, peut-être, que l'autorité de la Nobleſſe balanceroit celle du Prince; mais la politique de nos Rois ſut la captiver; elle en fit des eſclaves décorés, dont elle ſe ſervit enſuite pour marcher au deſpotiſme. La philoſophie eſt venue déchirer le voile de nos groſſieres erreurs, elle a ébranlé les appuis qui étayoient ce coloſſe engendré par la féodalité; & la raiſon, armée de la force publique, a couvert de ſes membres épars l'arêne de la liberté. Sachons cependant diſtinguer dans ceux qui compoſoient cette claſſe anéantie, les hommes encore enflammés de l'honneur chevalereſque; ils ſerviront utilement la patrie, & des préventions populaires, ne peuvent nous éloigner d'eux, ſur-tout

s'ils viennent parmi nous avec un ſûr garant de leurs deſſins, *leur loyauté.*

Il faut auſſi ſavoir allier dans les conſeils de nos aſſemblées, la ſageſſe & la prudence des vieillards aux ſentiments purs de la jeuneſſe; ſi elle n'a pas l'expérience de l'âge, la nature, cette mere bienfaiſante, lui a donné la candeur: des ames franches, à l'abri des paſſions viles qui égarent les hommes, & exemptes des vices contractés dans les ſociétés, s'élancent avec ardeur vers le juſte & le vrai.

Sachons enfin, mes chers concitoyens, n'accorder notre eſtime qu'au mérite, & le chercher dans tous les états & dans toutes les profeſſions.

En organiſant nos Municipalités, nous avons acquis un dégré d'expérience; d'après ce que nous avons fait, nous pouvons prévoir ce que nous aurons à faire; la choſe la plus importante dans les aſſemblées primaires, eſt d'aſſurer la liberté des élections; c'eſt-à-dire, la faculté que chaque votant doit avoir de porter ſon ſuffrage d'après ſon cœur & ſes lumieres. La loi qui a déterminé l'organiſation de ces aſſemblées, & qui a établi leur police, emploie pluſieurs moyens pour écarter l'influence des cabales & garantir les votans de ſes ſurpriſes. La grande majorité des citoyens apporte certainement dans ces aſſemblées des intentions pures, & l'on ne peut douter que ſi chacun ſuivoit l'impulſion de ſa conſcience, les gens de bien ne rempliſſent les places publiques: mais comme il arrive ordinairement qu'ils ne les ſollicitent pas, & que les intrigants au contraire ſe ſervent de tous les moyens de ſéduction, le peuple eſt ſouvent trompé;

l'Aſſemblée Nationale a porté un décret très-ſage, en obligeant chaque citoyen d'écrire ſon ſcrutin ſur le bureau des ſcrutateurs, ou en le faiſant écrire par ces derniers quand les votans ſont illitérés.

Cette diſpoſition de la loi doit être ſuivie avec exactitude & ſcrupule, elle peut prévenir de grands abus, dans les campagnes ſur-tout où un grand nombre de citoyens ne ſait pas écrire; il eſt facile aux praticiens qui gouvernent ordinairement les communautés, de tromper leur bonne foi. On pourroit ajouter au décret de l'aſſemblée Nationale, une précaution qui établiroit une eſpece d'épreuve; ce ſeroit, qu'après que le votant auroit dicté ſon ſcrutin au ſcrutateur, il le fit relire par un ſecond, pour vérifier ſi les noms qu'il a dictés s'y trouvent. Cette pratique pourroit nous garantir des ſupercheries des cabaleurs, & je la donne comme un moyen que l'on pourroit employer, en attendant que l'on en eût découvert un meilleur.

Le votant après avoir écrit ou fait écrire ſon ſcrutin, doit auſſi obſerver de le remettre auſſitôt lui-même dans la boëte qui eſt ſur le bureau, & cela, avant de rentrer dans l'aſſemblée qui doit en être ſéparée par une barriere, diſpoſée de maniere que les votans ne puiſſent y parvenir que l'un après l'autre : cette précaution eſt néceſſaire pour éviter la fraude que l'on pourroit commettre en changeant les billets.

Le droit de voter dans les aſſemblées politiques & nationales, eſt le caractere diſtinctif de l'homme libre; dans un grand état, le peuple ne peut exercer tous les pouvoirs, il les délegue, mais il choiſit ceux à qui il les confie. La li-

588

berté de ſon ſuffrage eſt une prérogative trop précieuſe, pour qu'il doive l'aliéner ; rien ne peut l'en dédommager ; le vendre, eſt une baſſeſſe; l'acheter, eſt un crime, dont la punition ſévere eſt réſervée à l'opinion, & ſur lequel la loi ne tarderoit pas à prononcer, s'il s'introduiſoit dans nos aſſemblées.

Mais tout me répond, braves concitoyens, que nos légiſlateurs ne feront pas obligés d'en venir à cette extrémité ; la promulgation d'une pareille loi flétriroit le nom français ! .... Pénétrons-nous de ſa dignité, & n'accordons que du mépris à ces êtres aſtucieux qui n'ont d'activité que pour leurs intérêts, & qui portent dans les places publiques, une coupable indifférence pour la choſe commune. Choiſiſſons des hommes probres, francs, & déſintéreſſés. Ne négligeons point ceux qui ſimples & près de la nature, en ont auſſi l'ingénuité ; dans un ſiecle corrompu, l'art eſt l'ouvrage du vice ; que les hommes dont les principes nous paroiſſent auſteres, & qui portent dans leurs opinions une certaine rudeſſe, ne nous ne rebutent point ; elle eſt ſouvent le garant de la droiture de leurs cœurs. Le civiſme pur vaut bien cette civilité inſignifiante, dont nous nous ſommes glorifiés dans les temps de notre nullité ; pourrions-nous préférer, mes chers concitoyens, les mœurs de Babylone à ceux de Sparte ? ...... non, nous voulons être libres.